

\$300. offerts en prix aux instituteurs et aux institutrices pour quelques heures de travail agréable et instructif.

Voir notre édition du 19 juin.

1924		AOÛT		SOLEIL	
				Lev.	Cou.
S	16	S. Joachim, conf., Père de la B. V. M.	4 45	6 52	
D	17	X apr. PENT. et III d'Août.	4 46	6 52	
L	18	Du 4e jour de l'oct. de l'Assomption	4 47	6 50	
M	19	Du 5e jour de l'oct. de l'Assomption.	4 48	6 48	
M	20	S. Bernard, conf. et doct.	4 50	6 46	
J	21	Ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantel.	4 51	6 44	
V	22	Octave de l'Assomption, dbl. maj.	4 53	6 42	

\$100. offerts en prix aux élèves - fermiers pour travail agréable et récréatif pendant les vacances.

Voir notre édition du 19 juin.

Le paiement du lait d'après le gras.---Une épreuve probante

(Par M. Omer Tessier, sous-inspecteurs des beurreries et fromageries)

Une des objections que nous rencontrons assez souvent contre le paiement du lait d'après sa richesse est que la détermination de la matière grasse au moyen du procédé babcock n'est pas suffisamment exacte pour rendre justice aux patrons. Cette objection a été mise de l'avant dans une communication publique aux journaux par un patron de la fabrique du 3ième rang de la paroisse de St-Denis, comté de Saint-Hyacinthe. Ce patron, se basant sur des épreuves faites par le fabricant et répétées, afin de les contrôler, par l'inspecteur de la division M. Robert, affirmait que les écarts constatés en cette circonstance étaient suffisants pour démontrer que l'épreuve au babcock ne donne pas satisfaction. En toute justice pour les parties intéressées, nous croyons devoir publier les résultats obtenus par M. le fabricant Handfield et par M. l'inspecteur Robert, le 3 juillet courant, résultats qui ont servi de base à la Critique publiée le 17 juillet. Dans le tableau ci-dessous sont indiqués les numéros désignant le patron, le pourcentage de gras trouvé par M. Handfield, celui trouvé par M. Robert ainsi que l'écart entre les résultats obtenus sur les échantillons par ces deux Messieurs:

Résultats comparatifs obtenus par MM. Robert & Handfield
(Epreuve du 3 juillet 1924)

Désignation du patron	Pourcentage de gras		Ecart
No	M. Robert	M. Handfield	
4	3.6	3.4	+0.2
5	3.4	3.5	-0.1
11	3.3	3.4	-0.1
14	3.9	3.4	+0.5
16	3.4	3.5	-0.1
25	3.5	3.6	-0.1
26	3.4	3.5	-0.1
27	3.3	3.4	-0.1
28	3.6	3.7	-0.1
29	3.9	4.0	-0.1
30	3.7	3.8	-0.1
31	3.9	3.9	0.0
32	3.5	3.5	0.0
33	3.3	3.4	-0.1
34	3.5	3.6	-0.1
35	3.7	3.8	-0.1
36	3.7	3.8	-0.1
37	3.6	3.8	-0.2

Ce qui frappe surtout dans ce tableau c'est l'écart constaté pour le patron No 14 qui se monte à .5%. Cet écart ayant été constaté par M. Robert, ce dernier refit l'épreuve sur le même échantillon et obtint 3.6% de matière grasse réduisant ainsi l'écart à .2%. Nous remarquons que sur les 18 échantillons analysés, il y a deux qui donnèrent exactement les mêmes résultats lorsque fut faite par l'un ou l'autre de ces Messieurs. Deux autres échantillons accusent

un écart de .2% et tous les autres accusent un écart de .1%. Il est à remarquer qu'à l'exception de deux cas où nous constatons des écarts, tous les autres donnent .1% de moins lorsque c'est M. Robert qui fait l'épreuve. La conclusion évidente de cet état de chose est que M. Handfield fait sa lecture un peu plus fort que M. Robert, mais dans ces conditions il n'y a aucune injustice envers les patrons puisqu'ils sont tous sur le même pied d'égalité. Il faut aussi remarquer que l'écart de .2%, et encore moins celui de .1%, ne peut pas être considéré de grande importance. En effet, pour faire la lecture, du gras, chaque pourcentage de matière grasse est indiqué sur le col de la bouteille et est divisé en cinq (5) parties égales d'environ une demi (1/2) ligne chacune et chaque division équivaut à deux dixièmes (.2) de un pour cent (.1). Il n'est donc pas étonnant de trouver entre deux opérateurs différents un écart de .2% de 1% lorsqu'il s'agit de faire la lecture du gras. Nous pouvons considérer cette différence comme une erreur expérimentale inévitable dans tout procédé d'analyse de ce genre. Il résulte de l'étude de ce tableau que nous n'avons rien à reprocher sous le rapport de l'exactitude de leur travail, soit à M. Robert ou à M. Handfield.

Une deuxième épreuve faite par MM. Robert & Handfield les 12 et 15 juillet respectivement sur les mêmes échantillons a fourni les résultats suivants.

Résultats comparatifs obtenus par MM. Robert & Handfield.
(Epreuve du 15 juillet 1924)

Désignation du patron	Pourcentage de gras		Ecart
No	M. Robert	M. Handfield	
1	3.5	3.5	0.0
2	3.6	3.6	0.0
3	3.3	3.3	0.0
4	3.4	3.5	-0.1
5	3.6	3.6	0.0
6	3.2	3.3	-0.1
7	3.6	3.6	0.0
8	3.6	3.6	0.0
9	3.3	3.4	-0.1
10	3.6	3.7	-0.1
11	3.5	3.6	-0.1
12	3.8	3.9	-0.1
13	3.6	3.6	0.0
14	3.7	3.7	0.0
16	3.4	3.4	0.0
17	3.4	3.4	0.0
18	3.6	3.6	0.0

Sur 17 échantillons analysés, il y en a 3 seulement qui accusent un écart de .1%, les 11 autres sont trouvés, par les opérateurs, contenir la même quantité de gras.

Dans le but de porter la conviction la plus complète dans l'esprit des patrons de cette fabrique, qui

avaient exprimé leur scepticisme au sujet de l'exactitude de cette méthode, j'ai cru bon, en ma qualité de Sous-inspecteur général, de répéter l'expérience de la détermination du gras dans les échantillons de lait. Afin qu'il n'y ait aucun doute concernant l'exactitude de la méthode employée, nous décidâmes, M. Handfield et moi, de faire l'épreuve sur les mêmes échantillons en présence des patrons, mais absolument séparément. M. Handfield prit les échantillons composés de 19 patrons. Il procéda immédiatement aux épreuves, il préleva un échantillon de chaque bouteille et me passa ensuite les mêmes bouteilles pour me permettre de prélever mes échantillons. Au moment de faire la lecture du gras, M. Handfield inscrivit ses résultats, sans les communiquer à qui que ce soit, sur une feuille de papier et je fis la même chose de mon côté. Les résultats obtenus de cette manière furent contresignés dans les deux cas par Philadelphie Gaudette, président de la fabrique. toutes les personnes présentes ont pu se rendre compte que le travail a été accompli consciencieusement et honnêtement et qu'il n'y a eu aucune connivence entre les deux opérateurs. Les résultats ainsi signés et contresignés furent comparés en présence des personnes assistant à la démonstration, et afin de permettre à tous les intéressés d'en faire eux-mêmes la comparaison, nous les inscrivons au tableau ci-dessous. Ces résultats furent laissés en possession du Président de la fabrique:

Résultat comparatifs obtenus par MM. Tessier & Handfield
(Epreuve du 25 juillet 1924)

Désignation du patron	Pourcentage de gras		Ecart
No	M. Tessier	M. Handfield	
1	3.5	3.4	+0.1
2	3.6	3.5	+0.1
3	3.6	3.4	+0.2
4	3.5	3.7	-0.2
5	3.6	3.7	-0.1
7	3.5	3.5	0.0
8	3.5	3.4	+0.1
9	3.6	3.6	0.0
10	3.5	3.6	-0.1
12	3.4	3.2	+0.2
13	3.5	3.6	-0.1
14	3.6	3.4	+0.2
15	3.5	3.4	+0.1
16	3.4	3.2	+0.2
17	3.5	3.6	-0.1
18	3.6	3.6	0.0
19	3.5	3.6	-0.1
20	3.5	3.6	-0.1
21	3.6	3.5	+0.1

L'écart entre les résultats obtenus par moi-même et ceux obtenus par M. Handfield varient entre un dixième (.1) de 1% et .2 de 1%. C'est ce que nous avons déjà constaté par les épreuves

faites par MM. Handfield et Robert. C'est une preuve supplémentaire de la valeur du travail de ces Messieurs. Nous tenons à mentionner ce fait dans le but de bien faire comprendre aux intéressés que les fabricants qui détiennent leur certificat d'expert-essayeur de lait et qui se donnent la peine de suivre les instructions qui leur ont été données, donnent entière satisfaction. Ces chiffres indiquent aussi que la méthode employée possède une exactitude suffisante pour rendre justice aux patrons. Cette preuve a été faite maintes fois par les chimistes dans leur laboratoire, mais nous sommes heureux de mentionner que dans les fabriques mêmes, ce travail s'accomplit avec exactitude. Nous avons à notre disposition, sans qu'il y ait moyen d'en douter, une méthode suffisamment exacte pour rendre justice aux intéressés. Il n'y a donc pas lieu d'affirmer que l'opposition qui peut être faite à la loi du paiement du lait d'après sa richesse repose sur l'inexactitude de la détermination de la matière grasse. Ceux qui affirment s'opposer à la loi simplement parce que la matière grasse ne peut pas dans les fabriques, être déterminée avec l'exactitude requise n'ont aucune base solide. Il faut chercher ailleurs les raisons de leur opposition à la loi. Toutes les personnes présentes à la démonstration qui a été donnée dans cette fabrique de St-Denis ont déclaré être satisfaites de la manière que nous avons adoptée pour établir clairement la véracité des résultats obtenus et après avoir étudié ces résultats, elles ne peuvent faire autrement que d'être convaincus de la justesse de cette méthode.

Omer Tessier,

Sous-inspecteur général des beurreries et fromageries.

L'Ouest Canadien demande 18,000 moissonneurs

Le Chemin de Fer National du Canada offre des taux spécialement réduits et un service de trains spéciaux aux moissonneurs allant dans l'Ouest. Demandez des renseignements à votre agent local. Aux trains spéciaux on attachera des wagons-colonistes modernes, confortables et spacieux, munis de couchettes reversibles et des wagons dans lesquels on servira de la nourriture et des rafraichissements à des prix raisonnables. Les dames auront à leur disposition des wagons spéciaux. Peu importe que votre destination soit sur la ligne Nationale ou non, rendez-vous à Winnipeg par le Chemin de Fer National du Canada.

Grains de

Il est louable de plus d'être soi-même

L'Exposition Agricole jours très importants fixée cette année au 1

Amqui, Causaps sieurs de nos abonnés en retard la semaine la poste nous tenons se sont prêtés avec bediton commise ici et pauvres employés de espérons que ce retard

Un autre cochon propriété de M. Mich Yorkshire, provenant nourri à l'herbe plus la fromagerie, il pèse propriétaire ne l'a jait déjà 200 lbs. V N'empêche que son n'avait que trois mo

"Le Bulletin" et vient de se faire voi d'individus qu'il ne un tout petit docum la Ferme à la dispos bablement aujourd'h des chevaliers d'indu mots. Le Bulletin de teurs en garde contre timi a récemment eu Demandez le Bu

Pommes, prunes sont à la mode, et La dernière s'est ouv de la propriété. Ma que jan ais l'attentio des fruits qui croisse tardera pas à découvr dans la plupart des v tout particulièrement pommes, ses prunes, de tout âge et de to propres voisins.

Voilà la vérité t honnêtes gens.

Nous reconnais Les Missions Franci notre endroit un peu pas la critique. Sou ressant d'ailleurs, et négligence de nature coupable, prétend-il. brandirons pas pour publication religieuse avons eu tort; d'aille la chose très claire l'articulet de Missio Après quoi le pu

"La Province de et catholique est de choses de l'agricultur

"C'est la réflexi parcourons cet inté et dont la rédaction tielle et pratique, à l

Chacune des livr unes illustrées et to pour les classes rur c'est la modicité du p un sou et demi par se

Nous ne trouvon néglige trop de faire Sa circulation s l'annoncer auprès de

A tout événeme à cet utile et quasi-ir

Dar